Petz de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six 120is, 26 fr. — Un an 50 france. — Nord, Pus-de-Calais, Somme, Alsue : Trois mois, 15 france. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire. ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, & Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Sain Directeur : ALFRED REBOUX Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C', place de la Bourse, tion d'avis contraire.

AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre - Dame-des - Victoires

Etienne 9 bis. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse,

ROUBAIX, LE 45 NOVEMBRE 1890

LE DISCOURS DE MOR LAVIGERIE

Depuis que Gambetta, pour grouper toutes les forces du parti républicain qui menaçait de se diviser, les lança à l'assaut du catholicisme, sa formule « le cléricalisme, c'est l'ennemi! » est restée nonseulement l'arme de combat préférée, mais encore l'unique moyen de gouvernement de tous les ministères qui se sont succédé au pouvoir.

Après les luttes fratricides, les invectives les plus violentes, quand toutes les tentatives de conciliation entre jacobins semblaient épuisées, la haine de la religion parvenait toujours à ramener la ncorde parmi les fractions hurlantes de la majorité.

Voici bientôt quinze ans que cela dure, quinze ans que le gouvernement ne cesse quinze ans que le gouvernement ne cesse de dénoncer au pays tout ce qui porte le nom de catholique, pour justifier ses persécutions et perpétuer une équivoque et des divisions dont il vit.

Hier encore, à propos de la discussion du budget des cultes, nous avons entendu les mêmes allégations calomnieuses et men-

songères. Alors que l'immense majorité du pays réclame impérieusement la paix et le respect des croyances, nous avons vu un ancien ministre et le ministre ac-tuel des cultes refuser de cesser les hostilités, sous prétexte que le clergé a étéet demeure l'ennemi né, l'adversaire intraitable de la République.

Freppel, malgré les déclarations de la plupart des évêques français, malgré les idées bien connues de Léon XIII, opportunistes et radicaux coalisés s'entendent pour représenter l'Eglise catholique commeun foyer d'opposition politique, comme le repaire de tous les adversaires du régi me établi.

Cela est faux; nous n'avons jamais cessé de le proclamer en toutes circonstances : la revendication de nos libertés religieuses est absolument indépendante de toute prévention contre la Constitution actuelle.

Le but que nous poursuivons aujour-d'hui sous la République, nous le poursui vrions contre l'Empire ou contre la Mo-narchie, si Empire ou Monarchie nous marchandaient nos libertés nécessaires et le respect dù à notre foi.

Nous sommes l'opposition parce que nous sommes les victimes, et il ne tiendra yu'à la République de nous désar-mer si elle voulait désarmer elle-même. Il ne saurait y avoir d'équivoques sur

ce point, et partant, si la pacification n'est pas faite, c'est que le gouvernement no veut pas la faire, car il a un intérêt vital à ne pas la faire.

La hauteur de l'idéal qui est le nôtre

La hauteur de l'ideal qui est le notre nous met au-dessus des ambitions et des querelles de parti; les libertés et la justice que nous réclamons pouvent être de tous les régimes comme elles sont le fondement e toutes les sociétés. L'union patriotique de toutes les forces

vives de la nation, personne ne la souhaite plus ardemment que nous, car, comme le disait hier l'éminent cardinal Lavigerie « l'union en présence du passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est actuellement notre besoin suprème. L'union est aussi le premier vœude l'Eglise et de ses pasteurs, à tous les degrés de la hiérarchie.»

Personne n'a le droit de suspecter ce

noble langage, ni de mettre en doute la sincérité du grand prélat dont le carac-tère et la loyauté chevaleresques s'impo-

sent à l'admiration de tous.

Une pareille déclaration faite devant les chefs de l'armée et de la marine, de-vant les fonctionnaires du gouvernement, est un véritable programme, comme un éclatant démenti aux accusations dont le clergé est l'objet.

Ces affirmations ne sont pas nouvelles, elles sont le fond de la doctrine de l'E glise; mais jamais peut-être elles n'avaient été produites avec une pareille solennité, avec une aussi incontestable opportunité. Il est donc certain que le discours de Mgr Lavigerie aura un retentissement considérale. Il faut s'attendre cependant à ce que les jacobins ne l'accueillent qu'avec des commentaires aigres-doux.

L'attitude du grand prélat français est

rop nette, son langage trop catégorique pour ne pas lesgèner dans leur parti-pris d'équivoque et de mensonge.

Quoi qu'il en soit, le terrain doit être

considéré aujourd'hui comme définitivement déblayé: les catholiques ont été et demeurent les adversaires irréconciliables de ceux qui entretiennent la guerre religieuse, mais non les ennemis d'un ré gime qui, suivant le mot de Mgr Freppel, n'aurait qu'à se montrer tolérant et libéral pour être accepté de tous.

Voici, à titre d'information, la déclaration que M. Thellier de Poncheville, député du Nord, a faite à l'un de nos correspondants de Paries, au sujet du discours du cardinal de Lavigerie:

sujet du discours du cardinal de Lavigerie:

« L'importance exceptionnelle, nous dit-il, qu'on attache à ce discours tient surtout à la haute situation personnelle du cardinal, à la graude antorité dont il jouit.

» Le langage tenu par afgr Lavigerie n'est pas une nouveauté; hier encore, Mgr Freppel portait à la tribune des idées qui, sous une forme différente, sont au fond sensiblement les mêmes et tous les jours le clergé s'inspire dans sa conduite des mêmes sentiments.

» On a mieux entendu la déclaration du primat

meals.

» On a mieux entendu la déclaration du primat d'Afrique, parce que,dans le milieu patriotique qui l'écoutait, il lui était permis de ne pas mèler l'éche de nos discussions et de nos griefs et aussi parce que sa parole a été d'une netteté presque brutale.

» Je ne saurais peur ma partle regretter. D'autres savent mieux ménager les nuances, faire une part plus grande aux souvenirs du passé, et aux sontiments de fidélité et de reconnaissance, — il n'importe.

ments de fidélité et de reconnaissance, — il n'importe.

» Ce qu'il fautretenir, c'est que, dans sen ensemble, le clergé français n'entend point méler les querelles politiques aux questions religiouses.

» Ce qu'il importe qu'on sache, c'est que, quend les membres de l'episcopat élèvent la voix pour revendiquer les droits de la conscience chrétienne et protestér contre les entreprises sectaires, ils le font sans arrière-pensée, sans esprit d'hostilité coutre la forme légale du gouvernoment de la France.

« Si les paroles du cardinal Lavigorie pouvent aider à répandre exte contution ches les esprits sincères et dans la masse du pays, je ne puis qu'y applaudir.

series est dans la massa du pays, je ne puis qu'y applaudir.

> Je pense, d'ailleurs, qu'il y a là une nécessité supérieure qui s'impose peu à peu, non seulement au clergé, mais à tous les catholiques.

» Il est nécessaire qu'ils s'entendent et s'unissent, avec tous les esprits vraiment libéraux, révoltés par la politique inepte et antipatriotique d'intolèrance religieuse qui perpétue si douloureusement nos divisions,

» Or, ils ne peuvent le faire que sur ce terrain ; cette vérité, qui commence à se faire jour, apparaîtra de plus en plus évidente.

» On peut le regretter ou s'en réjouir, on ne pourra se refuser à le constater : ceux qui, les premiers, lutaient en France pour la liberté de l'enseignement nous ont donné cet exemple qu'il ne faut pas oublier sur le terrain des institutions légales.

» Ne revendiquons qu'une chose : forum et jus.

Nerevendiquons qu'une chose : forum et jus.
 Nous ne seront forts qu'en les imitant ; le droit est violé chaque jour ; entrons, la tête haute, dont le forum pour l'y restaurer.

JUSTICE FIN-DE-SIÈCLE

Eyraud et Gabriel Bompard ne se doutent pas, dans leur geôle, de tout ce que leur crime vient de soulever d'idées plus extrordinaires les unes que les autres. D'une part, un reporter a eu l'êtrange faa-taisie d'aller demander leur avis aux jurés char-gés de statuer sur le sort des deux assassins de Gouffé. Pas un n'a répondu: « Mais je n'ai pas

» d'epinion : j'attends de connaître l'affaire par

» les débats, de voir les accusés, d'entendre les

» témoins ; pour le moment, je n'en sais que ce

» qui a été imprimé dans les journaux, et vous re
» connaîssez, n'est-ce pas f que leurs rédacteurs,

» ne savent de l'instruction que ce qu'en a bien

» voulu leur en raconter. »

Je me méfie done beaucoup de ce tour de force
d'infornation avant la lettre, dont le plus clair

résultat est de faire renvoyer le procès à une autre

session des assisee, les jurés précèdemment désignés étant suspects d'idées préconques.

Je trouve tout aussi curieuse l'idée annoncée par
d'autres journaux de transformer la salle d'audience de la cour d'assises en une clinique médicale. Voyez-vous M. le docteur Bernheim arrivant
de Nancy à la requête de Gabrielle Bompard pour

se livrer sur sa personne, devant le jury, à des

expériences d'hypnotisme et de suggestion?

— Dormez-vous ?

— Entendez-vous ?

— L'entends.

- Entendez-vous ?

— Osi ?

— Entendez-vous ?

— J'entends.

— Demain, à onze heures précises, vons irez passer la cordelière de soie qui est sur cette table autour du cou du président d'assises.

Et le petit monstre s'éveille L'on ne parle dans toute la presse que de l'audience à jamais fameuse; on attend avec peine celle du lendemain; les correspondants étrangers assiègent le télégraphe.

Le lendemain, l'audience s'ouvre suivant l'habitude; on entend des témoins, mais l'attention est ailleurs. Dix heures et demie, dix heures quarantecinq, onze heures moins cinq. L'émotion est à son comble. Le cocher de Lyon raconte l'arrivée à Millery; on me l'écoute plus. Gabrielle Bomuard, l'osil subitement hagard, salève. Elle escalado la barrière qui entoure le banc des accusés, se dirige avec la raideur d'un automate vers la table des pièces à conviction, cherche, tâtonne, semble réfiéchir. D'un geste brusque, elle s'empare de la cordelière de soie elle règle le nœud coulant, monte vers le fauteuil du président et se dispose à lui passer la corde autour du cou, quand le docteur intervient pour réveiller son sujet.

Jamais, au grand jamais, séance de tribunal n'aurait fourni situation aussi palpitante. C'est la justice de demain peut-ê-tre, mais, jusqu'ici, on avait réservé ces efficts d'audience aux théâtres de drame.

Et, entre vous, su'est-ce que cela pourrait bien

drame.
Et, entre uous, qu'est-ce que cela pourrait bien prouver! Est-ce Eyraud qui a dit à Gabrielle Bompard: « Tu vas m'aider à assassiner Goufié »? Est-ce au contraire, Gabrielle Bompard qui lui a dit: « Mon petit homme chéri, nous n'avons plus le sou, Goufié a beaucoup d'argent: si nous le

C'est pourtant le seul point important, le seul qu'il faudrait résoudre.

JEAN ALBIOT.

LE DOCUMENT DU DOCTEUR KOCH

Nouvelles communications concernant un remède contre le tuberculose Tel est le titre que donne à l'article qu'il vient de publier : le docteur Koch, de Berlin, dont le nom set l'èche de tous les journaux, aussi bien politiques que scientifiques, depais un certain nombre de jours. Le docteur Koch lève un coin du volte.

Le docteur Acon leve un coin au voile Le médicament que j'emploje, dit l'éminent prati-cien, est un liquide clair, de conleur brunatre qui pout être conservé sans mesures de précaution. Avant de l'amployer, on doit l'étendre d'eau. Quand on l'in-troduit dans l'astomac, le médicament ne produit aucun effet, il doit être employé au moyen d'injec-

tions sous-cutanées.

Les injections sous-cutanées.-Le doctaur Koch expérimente sur lui même

Pour appliquer le remède, le doctaur Koch a chois la région du dos, entre les omoplates et la région lombaire, parce que c'est en cet endroit qu'il a constaté la moindre réaction locale. Les injections n'yon presque pas causé de douleur.

Il a trouvé que l'homme était beaucoup plus sensible aux effets du médicament que le cobaye. C'est sur le cobaye que les premiers essais ont été tentés.

tontés.

Lo docteur Koch a expérimenté sur lui-même. Une injection faite au bras lui al valu des vomiseements et des embarres respiratoires. La température du corps s'est élevée à 30° 6. Elle s'est abaissée en même temps que le malaise diminuait, douze heures environ après l'injection. Action opposée du médicament sur l'homme sain et l'homme malade

sain et l'homme malade
L'efiet du remède est presque nul chez l'homme
sain lorsque la dose est de 1/100 de centimètre cube :
au centraire, chez les hommes atteints de tuberculose, il se produit, avec la même dose, une forte réaction générale et surtout locale. La température du
corps atteint quelquefois jusqu'à 41°. Dans ce dernier cas, une grande lassitude dans les membres et
de fréquents vomissements suivent l'administration
du remède. Le remède employé contre le lupus

Quelques heures après l'injection chez des malades atteints de lupus, l'on voit les parties du corps qui sont malades enfier et rougir. La fièvre se produit.

Après qu'elle a disparu, les parties malades se couvrent de croûtes de sèrum qui suppurent et se dessèchant à l'air. Elles se (transformert ensuite en schares qui tombent au bout de deux ou trois jours. Il faut habituellement plusieurs injections pour faire disparatire entièrement le lupus.)

Valeur du remède comme élément de diagnostic. -- Action directe du remède sur le tubercule.

M. Koch croit pouvoir conclure de ses études que le remêda constituera pour l'avenir un élément de diaguestic indisponsable, et d'est peut-être la lu plus grande de des des des leurs et de des ses, la tuberculose douteus de la peau, seront três faciles à reconnestre.

Des observations faites jusqu'à présent, il résulte que la remêde n'agit pas sur une peau atteinte de lupus, en détruisant les bacilles du tubercule qui se trouvont dans le tissu, mais en modifiant le tissu lui-mème.

trouvent dans ie tissu, mais en modifiant le tissu hummème.

Accord entre la méthode du docteur Koch et les procédés suivis jusqu'à ce jour Il ressort des résultats obtenus par le docteur Koch que les guérisons na sont certaines et définitives que quand les malades soumis au traitement ne sont pas eucore parvenus à la dernière période de la phitise. Loraque, dans les poumons, il existe déjà de grandes cavernes, ce n'est qu'exceptiennellement, d'après le dire même de M. Koch, que le remède donne un résultat durable. Mais, ajoute-t-il, l'état de la plupart d'entre eux peut s'améliorer momentanément.

Le desteur allemand déconseille énergiquement d'appliquer le reméde à tous les tuberculeux sans distinction. Et il en déduit qu'il serait de beaucoup préférable d'en faire l'application dans des ctablissements apécialux, sous la surveillance de médecins appecialistes.

Les anciennes méthodes de traitement ne répurent pas copendant à M. Koch. Il croît que les méthodes suivies jusqu'à présent : séjour dans les montagnes, traitement à l'air libre, suralimentation pourraient être d'une grande utilité si on les appliquait en même temps que la méthode qu'il préconise.

LA SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 15 novembre.

Situation toujours à peu près la même dans outes les branches de l'industrie et du commer-e de nos places. En fabrique, les affaires sont au calme plat

pour presque tous les genres: pour les lainages et la draperie, on cite beaucoup de fabricants dont les ouvriers ne font pas leur journée com-plète: il en est de même chez divers teintu-

Les articles cotons sont favorisés : les noucautés en mélangé marchent bien.

Dans le commerce des laines, cette semaine a

encore été calme: en peignés fins, les affaires sont restreintes et les prix faibles. Les croisés et demi-fins se maintiennent mieux et sont l'objet de ventes courantes.

Les belles blousses d'Australie et de Buenos-Ayres, fines et propres, sont recherchées et con-

servent leurs prix; les blousses courantes sont moins demandées mais les cours sont soutenus, En blousses communes, pas de changement à signaler. Le marché à terme n'a pas subi de modifica-

tion bien appréciable; le mois courant a pres-que attaint le prix de sept franca, présentant un écart considérable avec les mois éloignés qui se rapprochent plutôt des cours du disponible.

LE DUEL LAGUERRE-DEROULÈDE

Les périoéties de ce duel sont innombrables : il nous semble intéressant de revenir sur quelques détails assez piquants de la course au clocher qui a précéd le combants de la course au clocher qui a précéd le combant de la course au clocher qui a précéd le combant de la course au clocher qui a précéd le combant de la course de l

n'ont été signalés dans aucune de ces communes.

MM. Laguerre et Déroulède, accompagnés de leurs témoins, jugaant sans doute pradent de ne pas se moutrer, ne sont pas sortis de la gare de Longdoz, arrivés à li h. 10, ils ont pris le train pour Visé à 11 h. 31. Deux pandores en bourgeois, qui filaient les duellistes depuis Namur, avaient pris également place dans le train pour Visé. Toutes les gares entre Liège et Visé furont surve illèdes, car des étélégrammes avaient été lancés dans ces directions quand on avait appris que les duellistes se dirigeatent vers Visé. La maréchaussée hollandaiss prévenue attendait les combattants la la frontière néerlandaiss.

MM. Laguerre, Déroulède et les témoins, Farcy, Longle, Millewoy et un médecin, sont descendus à rong de la laguer et ses témoins se sont rest de la la grandière les et leurs témoins de la partie de Visé les suivait.

'a Arrivés à la frontière, les duellistes et leurs témoins se sont concertés pendant quelques instants et se voyant dans l'impossibilité des battre, se sont fait ramener à Visé, où MM. Laguerre et Déroulède ont choisi des hôtels pour se faire servir à diner.

A heures 12, MM. Laguerre, Déreulède et les témoins ont pris des coupons pour Liège-Longdoz.

Aussitôt arrivés à Liège, M. Laguerre et Déroulède ont choisi des hôtels pour se faire conduire à la gare des Guillemins, car ils avaient manifesté l'intentien de renter le jour même à Paris.

Déroulède et les siens ont pris letrain pour Namur à 4 heures 38.

Même le grand duché du Luxembourg a été en émoin pour ce duel.

Déroulède et les siens ont pris letrain pour Namur à 4 heures 38.

Même le grand duché du Luxembourg a été en émoi pour ce duel,

La gendarmerie du grand-duché a été prévenue que Déroulède, Laguerre et les témoins gageraient la frontière. Aussitét le commandant Bourgeois donna ordre aux brigs ets de Redange, de Clervaux, de Trois-Vierges et de Bettembourg de la surveiller. Le matin un telégramme déposé à Liège, pria le buffetier de Bettembourg de préparer à diner pour six personnes. On en conclut que la rencontre aurait lieu près de la frontière lorraine.

Les duellistes cependant ont pris le chemin de Charleroi, où ils sont arrivés à 7 heures 01 par l'express de Liège. Les reporters les ont ceullis au saut du train et leur ont fait escorte. D'ailleurs, les duellistes avaient une autre visite, celle des policiers qui les filaient.

Dans la soirée, tout le monde fut bientôt informé

du train et leur ont fait excerte. D'ailleurs, les duellistes avaient une autre visite, celle des policiers qui
les flaient.

Dans la solrée, tout le monde fut bientôt informé
de la présence des voyageurs. M. Laguerre et ses
témoins, MM. Farcy et Lenglé, députes, étaient descendus à l'hôtel Douris; M. Deroulède et ses témoins,
MM. Millevoye et Dumonteil, à l'hôtel Beukeleers,
non loin du premier. Il y eut un écharge actif de
communications et entrevue des témoins jusque fort
ard dans la solrée. Pendant co temps la garde veillait aux portes des hôtels.

On était généralement d'avis dans le public que la
rencontre aurait lieu soit dans le bois de Loverval,
soit dans les bois de Landelles ou de Gozée, et, éès
la première heure, le main, il y avait déjà, devant
les deux hôtels, des curieux préis à soivre les adversaires à la piste et avides d'assister à un combat
qu'on disait devoir être si sérieux. Copendant, de
leur côté, les adversaires et leurs seconds avaient
annoncé, la soir, qu'ils renonçaient à so battre en
Belgque et reprendratent, aujourd'hui, l'express de
deux houres de l'après-midi pour Paris.

Ktat-ce dans l'intention d'endormir la vigilance
des curieux et des argousines? Peut-êtro blen. En
tout cas, ils y ont reussi, et le matin, vers sept
heures, ils pouvaient quitter leur hôtel respectif
sans èveiller l'attention de personne. Des voitures
attendaient à proximité, et en route pour Lodelinsart
d'abord, où l'on no trouva pas de terrain propice;
pour Marchiennes et Monceau-sur-Sombro ensuite,
où l'on finit par fixer son choix sur une plaine dominant le bois du château Houtart.

On connaît les détails et l'issue du del.

Combattants et témoins devaient reprendre l'express de Paris de deux heures. Mais les premiers et
une partie des seconds ont été mandes au parquet et
ont été interrogés. Une grande foule s'était portée à
la gare pour assister au départ, on à haé et siffè les
témoins. Il espiniseme train les traitant de conl'un de ceux-et et l'un des siffeurs dus, comme le
train se mettait e

n'a pas manqué de causer une grande sensation à Charleroi.
Voici des détails sur l'intervention du parquet : A midi un quart, M. Leguerre se fait servir à diner à l'hôtel Dourin.
Vers une heure, pendant qu'il était encore à table, le commandant de gendarmerie vient l'arrêter par ordre de M. le procureur du roi De Busschère.
Une voiture le mène au palais de justice.
M. Deroulède est également arrêté à son hôtel et conduit chez le procureur.
Il est introduit le premier.
Vous vous êtes battu en duel sur le territoire belge, lui dit en substance M. De Busschère, dites-moi comment cela s'est passé.
— C'est vrai, monsieur, je me suis battu, répend M. Déroulède, mais les circonstances du duel ne doivent être comnues de personne. Je n'ai rien à vous répondre à ce sujet.
M. De Busschère dresse procès-verbal de cette déclaration et invite de comparant à signer.
Puis se reprenant:
— Al l'j'ai oublié de constater la chose la plus importante, à savoir qu'il n'y a pas eu de blessée.
Il constate ce point en post-ecriptum et invite de-rechef M. Deroulède à signer, on lui faisant remarquer que sa bonne volonté à répondre peut être pour beaucoup dans la décision à prendre a son égard,

Nouveau refus.

M. Laguerre est introduit ensuite.

Son interrogatoire dure assez longtemps. Après quoi il est mis au secret, dans une salle sous la garde de deux gendarmes.

On procède ensuite à l'interrogatoire des témoins.

M. Déroulède est conduit dans le cabinet de M. le juge d'instruction Bollie.

A six heures, deux médecins légistes ont été chargés d'examiner si MM. Laguerre et Déroulède a été fouilé. Il se plaint même qu'en ait lu des lettres intimes qu'il avait sur lui. Il promet, à son retour à Paris, de faire à ce propes un joli tapage dans la presse parisienne.

Lecture d'un mandat d'arrêt a été faite aux deux adversaires, puis ils ont été conduits à la prison.

On dit que M. Laguerre a même été mis au seret.

On dit que M. Laguerre a monte ceret.

Les témoins ent été laissés en liberté.
Ces événements avaient attiré beauceup de monde au palais de justice, qui, pour la circonstance, était gardé par une brigade de gendarmerie.
Charleroi, 14 novembre. — MM. Déroulède et Laguerre sont maintenus en prison.
On croit qu'ils seront jugés demain.
On sait que la justice applique rigoureusement les lois régissant le duel.
Chat au vertu da ces lois récentes que M. Camille.

lois regissant le duel.

C'est en vertu de ces lois récentes que M. Camille Dreyfus et le marquis de Morès ont été condamnés l'amende pour s'être rencontrès sur le territoire belge.

La loi belge punit le duel non suivi de mort d'un emprisonnement de six jours à deux ans, soit, encas de circonstances atténuantes, une amende de 100 à 2,000 france.

Il va de col que, puisque le duel n'a pas eu de résultat, le tribunal appliquera une simple pénalité péculaire.

pécuniaire.

Paris, 14 novembre. —On n'a reçu, ce soir, au cune nouvelle de MM. Laguerre et Deroulède, Une leitre, qui a du être expédiée par le directeur de la Presse à son journal, n'est pas parevane. Contrairement à ce qu'on a dit précédemment, ce n'est pas devant le tribunal que cemparaîtront demain les deux adversaires, mais devant la Chambre du conseil, qui joue en Belgique le rôle de juge d'instruction.

SENAT

Séance du Vendredi 14 novembre Présidence de M. LE ROYEB, président La séance est ouverte à quatre houres. Le Sénat adopte, à l'unanimité de 212 votants un projet de loi relatif à des ouvertures et des annula-lions de crécitis,

La succession des époux La succession des époux

L'ordre du jour appelle la première délibération
sur le projet de loi ayant pour objet de modifier les
droits de l'épous sur la succession de sen cenjoint
précédé.

L'urgence réclamée par M. Delsol, rapporteur, n'est
pas adoptée.

L'urgence réclamée par M. Delsol, rapporteur, n'est pas adoptée.

M. Delsol, rapporteur. — Le conjoint survivant n'herite de son conjoint précédé que s'il n'y a pas de parents jusqu'au douzième degré.

C'est là une situation terrible qui parait résulter d'une erreur des redacteurs du cede civil. Le projet a pour but d'y remédier.

Il donne au conjoint un droit d'usufruit sans teucher au droit de succession, au droit de réserve comme au droit de refour.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi à leures.

La séance est levée à 5 heures 50.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du vendredi 14 novembre Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à deux her LE BUDGET DE 1891 La Marine

DISCOURS DE M. RARREY L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du udget de la marine. M. le Président. — La parole est à M. le ministre

M. le President. — La parole est à M. le ministre de la marine.

M. Barbey, Ministre de la marine. — Une question, qui préoccupe, à juste titre, l'opinion publique, est celle qui a tratal à l'état de notre marine, par rapport aux marines étrangères.

Des tableaux fournis par M. le rapporteur, il ressort que nous avons aujoud'hui moine d'unités de combat que les l'ottes de la Triple-Alliance; etcemme nous avons dépensé des sommes supérieures, on en déduit que les (rédits ont été mai employée.

Mais avec toutes les expéditions de ces dernières années, et surtout celle du Tonkin, auxquelles la marine a du pourvoir, quoi d'étonnant à ce qu'elle n'ait pu consacrer aux constructions neuves, des sommes égales à celles des autres nations.

On m'a reproché la composition actuelles du conseil supérieur de la marine, mais ce corps je l'ai composé des amiraux qui, au jour de la guerre, suront le principal rôle à jouer et les principales responsabilités à encourir.

Un conseil supérieur responsable, ce sersait l'anonymat de la défense nationale; aucun ministre n'ac-

Un conseil supérieur responsable, ce serait l'ano-nymat de la défense nationale ; aucan ministre n'ac-ceptera cette situation

BOURSE DE PARIS du samedi 15 novembre (par vois télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALBURS	Cours d'ouv.	Cours do 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État)		
94 976		95 10	94 95	94 625
106 0376	3 0/0. 4 1/2 0/0 1883	106 05	105 625	105 06
98 735 18 426	Italien 5 0/0	98 60	98 60 18 326	98 £0 18 10
452 5146	Ture 4 0/0	482 50	482 50	477 50
75 17/32	Exterieure 4 0/0	75 7/8	75 7/16	74 7/8
91 ./.	Hongrois 4 0/0	90 7/8	90 1/4	90 3 16
E6 11/16	Portugais 3 0/0	53 11/16	58 3/16 93 15/16	18 3/8
00 9 9	Consolidés anglais Russe 1830	97 1/2		97 1/4
98 3/16	Russe 1889	98 1/4		98 1:4
	Rusce 1890	i		/.
	Sociétés de crédit			
4960	Banque de France	4853 75	4355	4346 25
675	Banque d'Escompte		173 76	\$71 25
868 75	Banque d'Escompte Banque de Paris Credit Foncier	861 25	857 EO	845
1280	Credit Foncier	1283 .5	1280	1280
	Credit Mobilier	800	801 25	805
	Banque Ottomane	150	C21 875	609 375
	Chemins de fer			
1887 60	Nord	1865	1869 LO	1865
	Paris-Lyon-Méditer	1490	1492 60	1483 75
	Orléans	**** ***		**** **
648 75	Autrichiens	847 60	545 321 25	617 50
382 50	Nord Espagne	847 50	347 60	346 25
809	Saragosse	806		
	Valeurs diverses			
* ***		1465	1477 50	1450
5A 95	Gaz Parisien	1400 · ·	63 75	
83 76	Panama.	38 10	88 75	35
2406	Sues	2400	2395	2348 75
	Mines			
682	Rio-Tinte	537	598 125	083
121	Thomas	161	151 95	140 0696

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 novembre 1890						
ours présédant	VALRURS	Cours du jour				
94 82 1,2 96 80 ./. 104 96 ./.	3 0/0	94 50 /. 104 90 ./.				

BOURSE DE LILLE

du samedi 15 novembre PAR FIL TELEPHONIOUE SPECIAL

VALEURS	Compt.	Cour
Lille 1860, remboursable & 100 fr		108
Lille 1863, remboursable à 100 fr	*** **	120
Lille 1865, remboursable à 500 fr		514
Lille 1877, remboursable à 500 fr		510
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés		415
Lille 1887	*** **	396
Armentières 1886	*** **	491
Armentières 1879		1012
Roubaix-Tours., remb. à 50 fr. en 55 ans		45
Tourcoing 1878		495
Amiens, remboursable & 100 fr		113
Departement du Nord	*** **	104
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)		570
» act. nouv.		1162
Caisse d'Esc. E. Themassin et Co (act. anc.)		75
» (act. nouv.), 250 fr. p.	*** **	275
Caisse Platet et Cie		350
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)		€05
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	*** *	410
Compt. comm. Devilder et Cie. act. 1 000 fr.		1125
Gaz Wazemmes, ex-c. no 37, act. 500 fr. p.		530
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payes		2200
Union Génér, du Nord, act. 500 fr., 125 p.		435
Union Liniere du Nord, act. 500 fr., tout p.		220
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.		500
Comptoir d'Escempte du Nord, a Reubaix.		540
Soc. St-SauvArras (anc. us. Grassin) 500 fr.		150
Tramways du Départem, du Nord (ex-c., 7)	*** **	35
Caisse comm. de Béthune, A. Turbies et Cie	*** **	512
Delgutte et Cie		625
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	*** **	2005
Biache-Saint-Vaast		3600
Denain et Angin		840
Obligations Nord		820
Fives-Lille, remboursables a 450 fr	*** **	467
Union Linière du Nord (oblig, hypot, 306)		220
Gas Wazemmes (1 & 2.000) remb. a 300 fr.		515
Chemins de fer économiques du Nord	*** **	
CHARBONNAGE		
CHARDONNAGE		. 7

A 44 CB-TWITE , LOWINDORT DEDUCTOR MO TOO TO		201 . 5
Union Linière du Nord (oblig. hypot	. 300)	220
Gas Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 36	00 fr.	516
Chemins de fer économiques du Nord		525 .
		0.00
CHARBONNA	GES	
	C	7
	Cours com	
Aniche (Nord) le 120		18900
Anzin 100e de denier	5500 5547.50.	£490
Béthune 1881		893
Béthune 1877		440
Description de Cololes	1,005 75000	1430
Bruay (Pas-de-Calais)	14090 10000 .	14775 .
Bully-Grenay le 6e	3650	8600
Carvin	2010 2000	2050
Courrières		46500
Campagnae		484 95
Crespin		350
Donaha		4000
Douchy Deuaisienne (act. libérée) 500 fr.)		40/0
Deuaisienne (act. libérée) 500 fr.)		225
Dourges. Escarpelle (Nord)		12000
Escarpelle (Nord)	3895 4000	8895
Epinac		880
Ferfay (Société anenyme)	NOC	900 .
Lone footston whom hard loves	Deure	28975
Lens	200/0	208/0
Liévin. Ostricourt.		10410
Ostricourt	750	750
Metronia.	bb98.75	B6550
Marles 30 0/6 part d'ingénieur		165.00
Drocourt.		6910
Cincow to Down		2 50
Sincey-le-Rouvray	**********	2 50
THIVOMORNOS, Presnos-Midi	****. ******	243 75
Thivencelles, Fresnes-Midi	22170	22900

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants purticuliers et par FILSPECIAL) Les adversaires de la loi Mac-Kinley au Congrès

New-York, 15 novembre. — Un certain nembre de députés démocrates se sont entendus sur le plan de campagne à adopter contre le bill Mac-Kinley. On a décidé qu'il serait inopportun de s'attaquer directement à la loi tout entière, et l'on est convenu d'introduire à la Chambre, aussitôt la

est convenu d'introduire à la Chambre, aussitôt la session du nouveau Congrès ouverte, une série de projets de loi, dont chasum demandera l'abrogation des nouveaux impôts sur l'un ou l'autre article. On commencera par les laines, les zines, le sei, les cotons et les bois à bâtir.

D'autre part, on annonce que le président Harrison, après avoir conféré à plusieurs reprises avec M. Blaine, et ayant entendu un certain nombre de députée et sénateurs les plus influents, a ordonné la nomination d'une commission qui sera ordonné la nomination d'une commission qui sera appelée à proposer des modifications au bill Mac-Kinley.

La commission du travail au Havre

Le Havre, l'4 novembre. — La commission du travail siège actuellement. Elle entend un certain nombre d'ouvriers de diverses professions L'avis de la réunion n'a pas été connu assez tôt pour permettre aux ouvriers de se réunir et de prendre des décisions. La remise de l'affaire Gonffé Paris, 15 novembre. — Les débats de l'affaire Gouffé, qui devaient s'engager le 25 novembre de-vant les assises de la Seine, sont renvoyés au 16 décembre.

On sait qut les jurés de la 2e session de novem

On sait qut les jurés de la 2e session de novembre ent été interviewés, que plusieurs ent eru devoir donner leur avis sur Eyraud et surtout sur Gabrielle Bompard.

Dans ces circonstances, le Parquet a estimé qu'ils ne réunissaient plus les conditions d'impartialité absolue requises par la loi, et, en conséquence, le jury de la seconde session de novembre a été dessaisi.

L'affaire a été renvoyé à la seconde session de décembre, pour laquelle les jurés ne sent pas encore tirés au sort.

Le ministère public espère que ces futurs magistrats temperaires, plus prudents que leurs devanciers, se pénétreront de l'importance de leur mandat, et cemprendront que, pour des juges, le silence est d'er avant l'audience.

Trois fois grand-père
Paris, 15 novembre. — M. Grévy va être grandpère pour la troisième fois.
Mme Wilson, en effet, est à la veille de ses couches, et l'hôtel de l'avenue d'Iéna va compter, d'un
jour à l'autre, un habitant de plus.

M. François Coppée interdit en
Alsace-Lorraine

Belfort, 15 novembre.— Le gouvernement d'Al-sace-Lorraine vient d'interdire l'entrée de la vingt-sixième livraison des œuvres complètes de M. François Coppée. La candidature de M. de Frevcinet

On annonce la candidature de M. de Freycinet à l'Académie française. Cette nouvelle avait été démentie ; elle n'en est pas moins exacte.'
On dit que M. Léon Say est fort hostile à la candidature de M. de Freycinet, ce que laisse d'ailleurs entrevoir un entrefilet du Journal des Débats.

It areat ut plaisamment que in. de rrejone était trop sûr de sa nomination; en sa qualité de premier ministre, il est dû choisir, pour se présenter un intervalle entre deux ministères. Les projets du général Boulanger Londres, 15 novembre. — Le bruit court que le général Boulanger se rendrait dans les premiers jours de décembre, en Egypte — le territoire ita-lien lui étant interdit — pour y passer une partie

Il aurait dit plaisamment que M. de Freycinet

de l'inver.

Après quoi il retournerait à Jersey, d'où il ins-pirerait un grand journal quotidien qui est à la veille de se fonder à Paris.

Arrestation d'un notaire et de son caissier Arrestation d'un netaire et de son caissier
Angers, 15 novembre. — La plus forte étude de
notaire d'Angers a été vendue récemment. La rumeur publique donnait pour motif à cette vente,
une « situation embarrassée ».
Dans la journée, l'ancien notaire, Me Gasnier,
a été arrêté sur l'ordre du procureur de la République, ainsi que son caissier M. Dubrante.
Tous les deux ont aubi un interrogatoire. On
parle d'un définit de plusieurs millions.

M. Laguerre en prison Dépêche de Charleroi à la Presse: « Geerge's Leguerre comparaitra damain matin devantwe bambre du conseil, à laquelle il a demandé sa mise en liberté provisoire sous caution. » Il a offert également de donner sa parole d'hen-neur, avil serait présent à tous les actes de procé-durs.

lure. » Je me suis rendu aujourd'hui à la prison, mais il ne m'a été permis de le voir qu'à travers une grille. » La nuit a été dure pour les deux personnes qui

avaient été enfermées dans des cellules ordinaires et plusque sommairement meublées.

» Ce matin seulement, ils ont été mis à la pistole et ont pu obtenir des cellules plus confortables, chauffées et munies d'un bon lit.

» Hier soir, on a même voulu les fouiller. Devant leurs protestations indiguées, cette odieuse inspection a été abandonnée, mais on leur a toutefois enlevé leur argent et leur montre, pour ne les leur rendre qu'au matin.

» Au dernier moment, j'apprends qu'il serait question d'une mise en liberté provisoire qui suivrait l'interrogatoire de samédi.

» En ce moment, le médecin commis par le parquet examine les deux prévenus, pour s'assurer qu'aucun d'oux n'est blessé. »

Seconde dépêche:

« J'ai pu communiquer avec Laguerre, dans le

Seconde dépêche:
« J'ai pu communiquer avec Laguerre, dans le parloir des détenus, à travers plusieurs grities.
» Il se confirme que, après la délibération de la chambre du conseil, les detenus seront mis en liberté provisoire sous caution. »

Naufrage d'un paquebot Saint-Nazaire, 15 novembre. — Le vapeur le Chatellier., capitaine Jacquemard, de la Compagnie générale Transatlantique, venant de Dunkerque et du Havre, s'est perdu complètement à l'entrée de la Loire.

L'équipage a réussi à se sauver dans les embarcations du bord.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES LILLE

L'incendie de la rue du Sec-Arembault, à Lille. — Nouveaux détails. — Lille, 15 novembre. — La servante se nomme Omérine Ausart, agée de 56 ans; c'est en voulant prévenir ses maîtres qu'elle a été atteinte, mais affolée et poursuivie par le feu qui avait gagné l'escalier, elle voulut se sauver par une fenêtre du 3 étage; alors, ses forces l'abondonnèrent, et à moitié asphixiée, elle tomba dans la rue d'une hauteur d'une douzaine de mètres.

ses torces i abondonnerent, et a motte aspinices, elle tomba dans la rue d'une hauteur d'une douzaine de mètres.

En mème temps, un étudiant, M. Leroux-Meurisse, âgé de 23 ans, soldat au l'ée d'artillerie à Donai, en permission à Lille, è'éreilla en sursaut, et enfonça à coup d'épaule la porte de la chambre des époux Pot.

En s'accrochant aux saillies de la façade, il put gagner le baleon du n' 15, distant de l'n. 20, dans un costume des plus primitifs; arrivé là, il aida M. Pot à sauver sa femme évanouie.

M. L... et Mile R... ont été transportés à l'hôpital; Mile R... se plaint de violentes deuleurs à la tête et aux reins; les médecins ne peuvent dire s'il y a des lésions internes.

M. L... pourra se lever d'ici quelques jours.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 15 novembre 1890
Présidence de M. Floquer, président
La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation dels surtaxs perçes è l'octroi de Dunkerque,
M. Barboy. — La l'honneur de déposer un projet
is de la concernant les cadres de la marine, (Aht de loi concernant les caures ah i) . M. de Douville-Maillefeu dépose diverses pre-

positions concernant la marine. Ces projets de loi sont renvoyés à la Commission dont la Chambre a décidé hier la nomination. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion Chapitre 1 ... de la marine. 1. — Traitement du ministre et du per-nel de l'administration centrale

sonnel de l'administration centrate
M. Gerville-Réache. — Divers orateurs ont prétendu que le rapport, présenté au nom de la Commission du budget, fourmillait d'erreurs. Ces erreurs,
se elles existent, sont imputables à l'administration
même de la marine, qui a fourni les documents à la Commission.

Notre flotte a diminué par rapport à celle des autres nations; cependant le Parlement a toujours accordé les crédits lorsqu'on lui en a demandé. A cette, heure, la Franco possède 411 unités, ce qui ne fait que 26 de plus qu'en 1871,

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR
15 novembre.
ROUBAIX-TOURCOING. — Cours à peu Près invariables avec tendance calme.
On a enregistré :
Caisse de liquidation de Reubaix-Tourcoing ;

Buenos-Ayres, type 1: Sur novembre 5,000 kil. à 6.95, 10,000 à 6.97 112. 6.97 172. Sur décembre 20,000 k. à 6,07 172, 10,000 à 6,10, 10,000 à 6,15; sur février 5,000 k. à 5,65,

5,000 à 5,67 1₁2. Sur avril 10,000 kil. à 5,55,5.000 à 5,57 1₁2;

sur mai 20,000 & 5,50; sur juin 10,000 kil. à 5,50; ensemble, 110,000 kil. ANVERS. — Nouvelle baisse de 2 l₁2 à 5 centimes suivant le mois. Marché calme. On a traité 40,000 kil. sur novembre, 225,000 kil.

traite 40,000 kil. sur involunte, 25,000 kil. sur décembre.

40,000 kil. sur janvier, 10,000 sur février, 20.000 sur mars, 10,000 sur avril, 55,000 sur mai, 25,000 sur juin, 20,000 sur juillet, 10,000 sur acoût, 10,000 sur septembre. Total de la journée : 465,000 kil.

LEIPZIG. — Les cours ont encore un peu fléchi a vec tendance calme. Ventes 205,000 kil.